

Les c@hiers

du Fonds Houtman n°24 juin 2018



ÉDITO

L'objectif n'est pas de stigmatiser qui que ce soit, mais force est de reconnaître que, depuis l'instauration de l'instruction obligatoire, l'école a laissé un pourcentage grandissant d'enfants au bord de la route.

Pourtant, l'accès à l'enseignement est un droit fondamental garanti par bon nombre de conventions internationales protégeant les droits humains. Un droit pour l'enfant qui s'accompagne d'un devoir pour l'État, à savoir celui d'organiser un enseignement de qualité pour tous. Comme l'écrivait Condorcet, « *Il n'y a pas de liberté pour l'ignorant* ».

Au moment où de plus en plus de voix institutionnelles clament à visage découvert leur volonté de faire de l'éducation « un marché comme un autre », la responsabilité du politique est donc dans ce domaine écrasante et des choix sont clairement à opérer, ainsi que le processus du Pacte d'excellence l'a démontré (lire à cet égard l'interview dans le présent Cahier de l'un de ses pilotes principaux, Laurence Weerts).

Aujourd'hui, la question essentielle est bien celle de savoir de quel type d'école nous voulons et ne voulons pas et, sans doute, est-il plus qu'opportun de réformer le système et de mettre en place une école qui apporte à tous les futurs citoyens les armes du savoir qui leur permettront tant de comprendre le monde dans lequel ils seront amenés à vivre que, par la suite, de participer à la transformation de ce monde.

¹ Jacques Muglioni.

LE DOSSIER

Le droit scolaire, deux projets soutenus par le Fonds **2**

- Le site www.droitscolaire.be
- L'application mobile «Mes droits au bahut»

Entretien avec Laurence Weerts **3**

L'EAU À LA BOUCHE **4**

- Une nouvelle Administratrice Générale pour le Fonds Houtman
- Les enjeux éthiques dans les services de soins néonataux intensifs
- Communication augmentative et alternative
- Prévention précoce de l'obésité

Et ce avec des balises simples :

- L'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne ;
- La coopération entre individus doit toujours être privilégiée à la compétition ou à la concurrence. Quelles que soient les difficultés rencontrées, l'école ne peut jamais être un lieu de sélection.

Mais si l'école doit être un lieu de transmission de savoirs, elle doit aussi développer chez le jeune des capacités d'analyse, un esprit critique et des valeurs (libre examen, universalité, relativisme, autonomie, citoyenneté, esprit de révolte, égalité...). Ce qui signifie également que les élèves doivent disposer de tous les outils pour exercer cet esprit critique. En quelque sorte, connaître « les règles du jeu » et pouvoir participer activement à cette école véritablement démocratique que nous appelons de nos vœux. Cette lutte pour l'émancipation ne peut devenir réalité qu'en osant le pari d'un bouleversement radical des habitudes. Dans la construction et non la crainte, pour les enfants comme les adultes. C'est le sens des projets soutenus sous le thème « Droit scolaire », projets encouragés par le Fonds Houtman.

Car retenons finalement que « *l'école, c'est le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore pour pouvoir, le moment venu, se passer de maîtres*! ».

Benoît Van der Meerschen, Vice-Président du Fonds Houtman.



Le droit scolaire, deux projets soutenus par le Fonds

Exclusion, harcèlement, orientation précoce vers des filières techniques ou professionnelles ou vers l'enseignement spécialisé, recours... Le monde de l'école n'est pas exempt de tensions, d'injustices et d'inégalités. Les élèves, les étudiants et leurs parents ont-ils connaissance du droit scolaire ? Deux outils complémentaires viennent d'être créés avec le soutien du Fonds Houtman (ONE) : un site internet et une application mobile pour smartphone. Leurs promoteurs misent sur ces technologies de proximité, et leur accessibilité pour toucher plus facilement les jeunes.

Le site www.droitscolaire.be

Parmi toutes les activités de l'ASBL Bouillon de Cultures, celles du GES – le Groupe d'Entraide Scolaire – ciblent les adolescents et les jeunes adultes. Le GES héberge également un petit secteur, le CoDIRE, Collectif de défense contre les injustices et le racisme à l'école. L'appel à projets du Fonds Houtman a permis de formaliser une partie de son travail grâce à la création du site www.droitscolaire.be. Objectif : trouver facilement l'information la plus pertinente possible en matière de droit scolaire. « Nous avons simplifié les textes de loi pour que les étudiants à partir de 14-15 ans puissent les lire et les comprendre », explique Miguel Villarroel, coordinateur du GES-CoDIRE.

Plusieurs sujets sont abordés : l'inscription en première année du premier degré commun du secondaire, le changement d'école, le changement de forme d'enseignement et le changement d'option, le (cyber)harcèlement, l'exclusion définitive, les classes différenciées. Et les recours interne et externe, thématique phare du projet. « Beaucoup de demandes sont formulées lors du passage d'année ou lors d'une exclusion définitive », constate Miguel Villarroel. Les jeunes du quartier les sollicitent très souvent, sa collègue et lui, pour rédiger ce crucial courrier. Il remarque aussi que des écoles ne respectent pas toujours les règles. « C'est aussi ce qui nous a motivés, de même que le nombre de plus en plus grand de jeunes dans des situations d'injustice. Nous sommes deux ici à y travailler, et nous sommes débordés. »

Pour chaque thème, le contenu est décliné de deux façons : l'une, plus linéaire, sous forme de texte, et la seconde, plus spatiale, sous forme de schémas. Le site est ouvert à tout le monde : parents, professeurs ou professionnels qui gravitent autour de l'enseignement. Mais la cible principale reste vraiment les jeunes eux-mêmes. « À partir de cet âge, nous estimons que l'étudiant est autonome. Cela correspond aussi à cette période de l'adolescence où le jeune essaye de prendre de la distance par rapport à ses parents. Nous y voyons une opportunité et nous le stimulons à cette autonomie. » Le site fournit également des modèles de courriers préétablis, ceux que les animateurs ont conçus ou ceux fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Être autonome ne signifie pas qu'il faut tout faire tout seul, surtout quand les enjeux sont de taille. L'analyse de la demande est une étape importante et le site n'est pas conçu pour remplacer entièrement le soutien, l'aide ou le regard d'un adulte. « Il permet au jeune de mieux maîtriser les enjeux, note le coordinateur, et nous restons disponibles pour ceux qui le souhaitent. »

Contacts

Miguel Villarroel et Rosana Marcos

Bouillon de Cultures ASBL
Rue Philomène 41 - 1030 Schaerbeek

02 210 94 33 (direct) ou 02 210 94 20
secretariat@bouillondecultures.be

L'application mobile « Mes droits au bahut »

À la Faculté de Droit de l'Université de Namur, le Pr Jacques Fierens, Géraldine Mathieu et Jancy Nounckele ont mis sur une application pour smartphone. Leurs objectifs sont de répondre de manière simple à des questions parfois complexes en matière de droit scolaire, de présenter des solutions concrètes et pratiques, de donner accès à l'information aux jeunes en difficultés scolaires ou défavorisés socialement, et de promouvoir les droits de l'enfant dans leur ensemble, de faire apparaître leur interdépendance tant aux yeux des enfants eux-mêmes qu'aux yeux des parents, des éducateurs ou des adultes en général. Elèves et parents remettent de plus

en plus souvent en question les décisions du corps professoral, tant en ce qui concerne l'évolution du parcours scolaire que la discipline. « De nombreux étudiants sont confrontés à des problèmes et sont désireux d'en savoir plus », constate également Géraldine Mathieu. C'est l'ensemble de ces problèmes potentiels, liés au droit scolaire, que les juristes ont abordé.

La conception de l'application a été confiée à 4 étudiants : Simon Genin (CS-Lab), Pol Deborsu, François Bernard et Arthur Leclere (ingénieurs de gestion). Ceux-ci ont été supervisés par l'informaticien de la Faculté de Droit, Jacques Gérard.



Les étudiants ingénieurs de gestion ayant conçu l'application « Mes droits au bahut ».

Un premier onglet traite de l'organisation générale des écoles primaires et secondaires des différents réseaux. Le deuxième est un glossaire de plus de quatre-vingts entrées. On y voit aussi très clairement le lien avec les matières connexes : droit à la vie privée, à l'image, à la liberté d'expression... Cette partie présente les acteurs, les institutions, les concepts juridiques essentiels ainsi que les ressources d'accès au droit.

Le troisième est une liste de questions/réponses. *L'école, c'est vraiment obligatoire ? Qui est responsable si je n'y vais pas sans motif valable ? Est-ce qu'une école peut refuser de m'inscrire ? Les juristes ont imaginé la plupart des questions qu'un jeune pourrait se poser,*

toutes les situations dans lesquelles il pourrait se trouver. « Nous sommes aussi sortis du cadre strictement scolaire », dit Géraldine Mathieu. Ai-je le droit de ne pas être sur la photo de classe ? Suis-je obligé d'assister à un cours d'éducation sexuelle ? On y trouve également conseils et marches à suivre pour étayer des dossiers, comme en cas de harcèlement. Le quatrième onglet recense les services d'aide gratuits et spécialisés, ainsi que les coordonnées de personnes de contact.

L'application « Mes droits au bahut » sera disponible au téléchargement sur Android (Google Play Store) gratuitement dès le mois de septembre 2018. Une connexion wifi sera nécessaire lors du téléchargement de l'application mais plus ensuite pour sa consultation.

Contact pour l'application

Nancy Nounckele

Université de Namur, Faculté de Droit
Rempart de la Vierge 5 - 5000 Namur
081 72 47 66
jancy.nounckele@unamur.be

ENTRETIEN AVEC LAURENCE WEERTS

Inégalités et discrimination au cœur de notre système scolaire

Laurence Weerts, co-présidente du Pacte pour un Enseignement d'excellence, revient sur ces problématiques qui, tout comme elles ont nourri de nombreux projets du Fonds, ont nourri la conception du Pacte d'excellence.

« Il y a vraiment un gros souci en Belgique, dit-elle. L'école renforce les écarts socioéconomiques des élèves. Les plus défavorisés redoublent plus, décrochent plus, sont plus massivement orientés vers des filières de relégation et plus fréquemment aussi vers l'enseignement spécialisé. » Le Pacte d'excellence, dont la mise en œuvre a démarré en septembre 2017 dans le maternel, propose deux grandes réformes : celle du pilotage de l'enseignement et celle du tronc commun jusqu'à la troisième année du secondaire. Une série de dispositions pour rendre l'école plus inclusive est aussi en chantier.

La réforme du pilotage de l'enseignement. L'Administration va développer avec chaque établissement scolaire un contrat d'objectifs portant sur la lutte contre le redoublement et le décrochage, l'amélioration des résultats et la réduction du nombre de changements d'école souvent destinés à sélectionner les élèves. « Le mécanisme prévoit tout d'abord un dialogue autour de ces objectifs pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec ceux du système éducatif. Par ailleurs, pour élaborer leur plan de pilotage, les écoles seront soutenues par les conseillers pédagogiques des différentes fédérations des pouvoirs organisateurs. » Un dispositif spécifique est également prévu pour les écoles en très grande difficulté. « C'est un énorme défi pour les directions car le mode d'élaboration est collectif, en associant l'équipe éducative. Il doit aussi être soumis à l'avis du PMS et du conseil de participation », souligne Laurence Weerts. La volonté est de garantir la dynamique collective et la pérennité de la démarche.

Focus sur les plus petits. Les inégalités commencent dès

le plus jeune âge. Le Pacte alloue des moyens au maternel : plus d'encadrement et, pour la première fois, un référentiel spécifique. Autre nouveauté : le dossier d'accompagnement de l'élève centralisant des informations pertinentes sur ses difficultés et progrès d'apprentissage.

Spécialisé ou ordinaire ? L'orientation vers l'enseignement spécialisé s'effectue très tôt et certains profils psychosociaux y sont plus représentés que d'autres. « Comment s'établit le diagnostic ? C'est un sujet sensible mais il y a une volonté de revoir cette phase d'orientation », ajoute Laurence Weerts. Des moyens seront aussi dégagés pour soutenir les aménagements raisonnables obligatoires et intégrer ces enfants dans l'enseignement ordinaire.

Lutter contre le décrochage. « Le système actuel voit intervenir différents acteurs à des stades différents et souvent quand le jeune est déjà fort éloigné de l'école, déplore Laurence Weerts. Nous voudrions aborder cette problématique de façon plus globale. »

La réforme du tronc commun. L'inscription de deux heures d'apprentissage personnalisé par semaine au programme, avec des moyens supplémentaires d'encadrement, est une mesure qui vise à éviter l'échec et le redoublement. « On s'attaque aux difficultés avant que le processus de décrochage s'instaure. » L'orientation vers la formation générale, de qualification, technique ou professionnelle est repoussée d'un an. « Les jeunes auront appris à mieux se connaître », ajoute Laurence Weerts. Ce qui devrait aussi contribuer à réduire les parcours chaotiques et les changements d'orientation – et donc souvent d'école – en cours de scolarité.



Une nouvelle Administratrice Générale pour le Fonds Houtman

Le Professeur Marc Vainsel a quitté le Fonds Houtman fin décembre 2017, afin de profiter d'une retraite bien méritée, après de nombreuses années dédiées au développement du Fonds, dont 18 années passées à sa tête. Un hommage a été rendu en janvier dernier à cet humaniste, qui avait aussi reçu un Hippocrate d'Or en 2002. Le Docteur Marie-Christine Mauroy, ancienne Directrice de la Direction Santé de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, lui a succédé au 1^{er} janvier 2018. Le Dr Mauroy a une longue carrière ONE, en tant que Médecin en consultation pour enfants, Pédiatre du SASPE de



Le Professeur Vainsel entouré de ses collaboratrices, lors des 20 ans du Fonds en 2009



Le Docteur Mauroy

La Hulpe, Conseillère Pédiatre pour le Hainaut, mais aussi en tant que Maître de fichier de la banque de données médico-sociales (BDMS) de l'ONE. Poursuivre l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs et l'équipe du Fonds Houtman depuis près de 30 ans constitue pour elle une formidable opportunité afin de promouvoir les valeurs de bienveillance et d'équité envers les enfants les plus défavorisés, valeurs qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Nouveau thème/nouvel appel à candidatures : les enjeux éthiques dans les services de soins néonataux intensifs

En 2014, le Fonds Houtman (ONE) a lancé une recherche sur le thème « *Fin de vie, début de vie et grande prématurité* ». Le 1^{er} volet de cette recherche a consisté à faire un état des lieux des pratiques en usage dans les services de soins néonataux intensifs (NIC) francophones, via un questionnaire auquel ont répondu 89 % des pédiatres-néonatalogues sollicités. La synthèse de ce premier volet est disponible sur demande auprès du Fonds. Le 2^e volet, ouvert par cet appel à candidatures, « **Les enjeux éthiques dans les services de soins néonataux intensifs** », aura pour objectif d'explorer les processus délibératifs au sein des services NIC francophones. Il consistera en une étude par observation et participation d'au moins deux services NIC, qui auront été sélectionnés auparavant parmi les 11 services situés en Fédération Wallonie-Bruxelles – des services qui restent tous des partenaires essentiels de ce 2^e volet. Outre la nécessité de l'implication intensive du chercheur au sein de ces services pour la collecte des données, son analyse, qui devra suivre dans les grandes lignes les règles de la *Grounded theory*, sera supportée par un dispositif interprétatif mobilisant notamment le corpus théorique et conceptuel de la philosophie du soin (*ethics of care*). **Pour davantage d'informations sur cet appel et pour le texte complet : 02 543 11 76 ou cbornauw@fondshoutman.be.**

Date limite pour le dépôt des candidatures : le 17 août 2018.

WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE

Communication augmentative et alternative

Un appel à projets devrait aussi être lancé sur ce thème dans les prochaines semaines.

Contact concernant l'ensemble des travaux soutenus par le Fonds : 02 543 11 71 ou info@fondshoutman.be.

Appel à projets « Prévention précoce de l'obésité » : les résultats

Six candidatures sont parvenues au Fonds Houtman dans le cadre de cet appel. C'est le projet « **Pourquoi j'ai faim ?** » de l'ASBL Aktina, qui a été retenu. Ce travail a démarré en mars 2018 avec pour objectif de sensibiliser les femmes enceintes et leur entourage à nos modes de consommation et au marketing de masse, et de les réconcilier avec l'acte de manger, en mettant l'accent sur la convivialité et la transmission culturelle. Le moment de la grossesse étant propice aux changements, l'équipe souhaite aider ces familles à retrouver des repères et un retour aux vraies sensations. Il s'agit d'un projet novateur qui « *à travers la pleine conscience, l'écoute du corps, les sensations, les émotions et les valeurs, permettra à chaque participant d'être capable de se réguler dans un environnement « hostile »* ».



Pour rappel, le site www.maltraitancessexuelleinfantile.be est en ligne. Il s'adresse particulièrement aux médecins intra et extra-hospitaliers qui, dans leur pratique, rencontrent des cas ou suspectent une situation de maltraitance sexuelle infantile. **Pour toute information sur ce thème et sur le site : 02 543 11 72 ou evermylen@fondshoutman.be.**



Éditeur responsable : MC Mauroy,
Avenue de la Toison d'Or 60C,
B-1060 Bruxelles
+32 (0)2 543 11 71
www.fondshoutman.be

Coordination :
Tablette et Parchemin sprl
Jean-Willy Lardinois
+32 (0) 477 74 15 25
jwl@tabletteetparchemin.be

Rédaction :
Pascale Meunier

Mise en page :
Picking Graphic

